



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET  
Service interministériel de défense et de protection civiles**

Digne-les-Bains, le 26/05/24

**Objet : Avis de mise à disposition du public du projet de plan particulier d'intervention dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, associé au barrage de Serre-Ponçon.**

Le « plan particulier d'intervention » est un document qui prévoit l'organisation de la réponse de la sécurité civile en cas d'accident sur un site industriel. Lors de la première élaboration d'un plan particulier d'intervention, des consultations des mairies, de l'exploitant et du public sont obligatoires.

En application de l'article R. 741-26 du Code de la sécurité intérieure, le projet de plan particulier d'intervention dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, associé ~~d'une~~ au barrage de Serre-Ponçon, est mis à disposition du public à compter du 21 mai 2024 pour une durée d'un mois.

Pour le barrage de Serre-Ponçon, le projet sera disponible en sous-préfecture de Forcalquier, en préfecture et en mairies de Curbans, Claret, Théze, Mison, Venterol, Sigoyer, Vaumeilh, Valernes, Entrepierres, Sisteron, Peipin, Aubignosc, Salignac, Volonne, Château-Arnoux, Malijai, Montfort, Peyruis, L'Escale, Ganagobie, Lurs, Les Mées, la Brillanne, Villeneuve, Volx, Oraison, Manosque, Sainte-Tulle, Valensole, Corbières et Gréoux les Bains.

Le projet sera également disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-populations/Protection-civile/Le-dispositif-ORSEC/Les-plans-particuliers-d-intervention>

Le préfet,

Marc CHAPPUIS